

Pour une stratégie de mobilité (électrique) à l'écoute du terrain

L'Artisanat est un acteur important du déploiement des infrastructures permettant la transition vers l'électromobilité. Toutefois, concernant l'adaptation de son propre parc de véhicules, notamment au niveau des camions et camionnettes, le chemin vers l'électromobilité semble long et semé d'embûches. Les infrastructures de recharge, ainsi que l'offre de véhicules appropriés sont, aujourd'hui, les principaux obstacles.

Les résultats d'une enquête représentative, réalisée par la Chambre des Métiers (CDM) et l'ACL (Automobile Club du Luxembourg), montrent que le déploiement de la mobilité électrique se heurte à la disponibilité de véhicules adaptés aux besoins des artisans.

Plus de 90 % des artisans utilisent des véhicules à moteur thermique

Au total, les entreprises ayant répondu au questionnaire gèrent un parc de plus de 13 500 véhicules ; 91 % de ces voitures et 99 % des camionnettes sont équipées d'un moteur thermique.

Seules 15 % des entreprises possèdent au moins une borne de recharge. Les efforts à faire au niveau de l'infrastructure électrique sont énormes, que ce soit sur la voie publique, auprès des entreprises ou encore au domicile des salariés, dont 54 % sont des frontaliers. La CDM et l'ACL saluent dans ce contexte la prime destinée aux entreprises pour investir dans l'infrastructure de charge pour véhicules électriques.

Le temps passé dans le trafic nuit à la compétitivité

7 entreprises sur 10 considèrent la mobilité comme un défi et 17 % déclarent même que c'est un problème de premier plan. Le temps perdu dans le trafic est une préoccupation pour 6 entreprises sur 10. Selon les calculs de la CDM et de l'ACL, la perte de temps des salariés dans le trafic s'élève à 141 heures par an et par véhicule. Cette perte de productivité pour les entreprises risque aussi de nuire à leur compétitivité. Ainsi, la CDM et l'ACL plaident pour des investissements publics renforcés afin d'améliorer la mobilité.

Au niveau de l'électromobilité, le coût de l'investissement reste l'obstacle N°1

Un peu plus d'un tiers des entreprises se disent bien à très bien informées sur le développement de l'électromobilité. Le coût d'investissement reste un obstacle majeur pour 77 % des artisans sondés. La non-disponibilité de véhicules électriques adéquats pour les besoins des artisans (autonomie, charge utile, etc.) représente un écueil supplémentaire. À noter qu'actuellement seules 37 % des entreprises comptent investir dans l'électromobilité. Toutefois, 28 % des chefs d'entreprise considèrent que le

développement de l'électromobilité peut leur offrir des opportunités environnementales et économiques.

La CDM et l'ACL saluent les efforts du gouvernement pour accélérer l'électromobilité, notamment le régime d'aides « Clever fueren ». Cependant, un tiers des entreprises n'étaient pas informées de l'éligibilité de leur flotte automobile. Dans ce contexte et afin de sensibiliser les entreprises artisanales aux défis de la mobilité d'aujourd'hui et de demain, la CDM et l'ACL unissent leurs compétences pour organiser des séances d'informations et des formations ciblées à l'intention des entreprises et de leurs collaborateurs.

Toutes les technologies alternatives sont à considérer

Les résultats de l'enquête confirment que 50 % des chefs d'entreprises estiment que les technologies alternatives à l'électromobilité sont plus adaptées à leur activité. Avant que la politique ne décide de favoriser une technologie au détriment des autres, les entreprises artisanales demandent donc au gouvernement luxembourgeois ainsi qu'aux décideurs européens de prendre en compte les réalités du terrain. Dans ce contexte, la CDM et l'ACL plaident pour une politique neutre au niveau des technologies alternatives aux carburants fossiles (électrique, biocarburant, hydrogène, eFuel, etc.) afin de donner une réelle chance à la transition énergétique et l'opportunité aux utilisateurs de choisir en fonction de leurs besoins en matière de mobilité.

Luxembourg, le 20 septembre 2022

Communiqué commun par la Chambre des Métiers & et l'Automobile Club du Luxembourg

Contact Chambre des Métiers

Hanna Meyer

Directrice Communication Marketing
& Relations Publiques
Tél.: (+352) 42 67 67 293
E-mail: presse@cdm.lu

Contact Automobile Club du Luxembourg

Vania Henry

Responsable Marketing Communication
& Développement produits
Tél.: (+352) 45 00 45 4052
E-mail: presse@acl.lu